

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 août 2013

CP 13/08-10

L'an deux mille treize, le 28 août à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Montech, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

**RECONSTITUTION D'OUVRAGE D'ÉCOULEMENT DES EAUX
SUR LE PATRIMOINE DEPARTEMENTAL**

DEVOLUTION DE MARCHES

Pour répondre aux besoins du Conseil Général, une consultation a été lancée auprès des prestataires en vue de conclure des marchés de reconstitution d'ouvrage d'écoulement des eaux sur le patrimoine départemental.

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

- Procédure : appel d'offres ouvert européen
- Marché à bons de commande
- Marché sans montant minimum ni maximum
- Validité : 1 an (à compter de la date de notification ; possibilité de 3 reconductions)

Le marché a été décomposé en 6 lots (chaque lot correspond à une subdivision départementale) :

- Lot 1 : Lauzerte
- Lot 2 : Castelsarrasin
- Lot 3 : Montauban

- Lot 4 : Saint-Antonin-Noble-Val

Attributaire : Société TERRASSEMENT DU ROUERGUE

- Lot 5 : Valence d'Agen

Attributaire : Société EIFFAGE

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département, toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,